

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

DECRET N° 85/754 DU 1er/6/85
portant nomination de Monsieur M'BAMA
Sébastien en qualité de Contrôleur
d'Etat auprès de l'Office des Cultures
Vivrières, la Régie Nationale des
Palmeraies du Congo, l'Office Congolais
du Tabac et la Station Fruitière.

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI CONGOLAIS
DU TRAVAIL, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DU
GOUVERNEMENT.

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

Vu la loi n° 76/84 du 7 Décembre 1984 portant ratification
de l'Ordonnance n° 019/84 du 23 Août 1984 portant modification de
certaines dispositions de la Constitution ;

Vu le décret n° 82/879 du 24 Septembre 1982 portant
réorganisation du Ministère des Finances ;

Vu le décret n° 76/343 du 17 Septembre 1976 fixant les
modalités d'exercice des Finances de Contrôleur d'Etat.

Vu le décret n° 80/278 du 5 Juillet 1980, portant modifica-
tion du décret n° 76/343 susvisé ;

Vu le décret n° 82/595 du 8 Juin 1982 fixant les indemnités
de fonction allouées à certains responsables administratifs ;

~~Vu le décret n° 84/856 du 8 Août 1984 portant nomination du
Premier Ministre ;~~

Vu le décret n° 84/858 du 13 Août 1984 portant nomination
des Membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 84/860 du 20 Août 1984 relatif aux intérim
des Membres du Gouvernement ;

Le Conseil des Ministres entendu ;

DECRETE :

Article 1er. - Monsieur M'BAMA Sébastien, Administrateur des SAF de
5è échelon, est nommé Contrôleur d'Etat auprès de l'Office des
Cultures Vivrières, la Régie Nationale des Palmeraies du Congo,
l'Office Congolais du Tabac et la Station Fruitière de Loudima.

.../...

Article 2.- L'intéressé percevra les indemnités de fonction prévues par le décret n° 82/595 susvisé.

Article 3.- Sont abrogées, toutes les dispositions antérieures contraires au présent décret.

Article 4.- Le présent décret qui prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera./-

Fait à Brazzaville, le ~~1er~~ 10 ~~JULN~~ JULN 1985

Par le Président du Comité
Central du Parti Congolais
du Travail, Président de la
République, Chef du
Gouvernement.

Le Premier Ministre,

Colonel Denis SASSOU NGUESSO.-

Le Ministre du Travail, de l'Emploi,
de la Refonte de la Fonction Publique
et de la Prévoyance Sociale,

Ange Edouard POUNGUI.-
Le Ministre des Finances
et du Budget

Bernard COMBO MATSIONA.-

Itihi OSSETOUMBA LEKOUNDZOU.-

X